



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question au Gouvernement n° 2978

Texte de la question

GREVE A LA SNCF

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, pour le groupe UMP.

M. Éric Woerth. Ma question s'adresse au ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et concerne le préavis de grève déposé par la SNCF. En effet, six des huit syndicats de l'entreprise ont appelé à un mouvement de grève qui débutera ce soir, à vingt heures, pour se terminer jeudi matin, à huit heures - en tout cas qui se prolongera probablement jusque dans la matinée.

Une fois encore, des centaines de milliers d'usagers vont être pris en otage par une minorité de salariés dont les revendications sont extrêmement disparates et ne sont probablement qu'un alibi pour bloquer, une fois de plus, notre pays.

À l'appui de leurs revendications, la défense du fret, que les syndicats ont d'ailleurs largement contribué à couler (*Protestations sur quelques bancs du groupe communiste*), la défense du service public, de l'emploi et des salaires et même la défense de certains guichetiers d'Île-de-France qui avaient vendu frauduleusement des billets sont autant de prétextes à la relance d'une grève, désormais rituelle et aux contours essentiellement politiques.

C'est une grève contre le service public. (*Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Maxime Gremetz. Arrêtez !

M. Éric Woerth. L'échec des tentatives de négociations entre la SNCF et les syndicats de cheminots illustre, une fois de plus, la volonté de ces derniers d'entretenir un dialogue social d'un autre temps avec, en toile de fond, une incapacité à s'entendre entre eux.

M. Henri Emmanuelli. Il faut sortir Mme Idrac !

M. Maxime Gremetz. Le " mur de Berlin " ose dire Mme Idrac !

M. Pierre Lellouche. Vous êtes bien placé pour en parler, monsieur Gremetz !

M. Éric Woerth. Aussi, permettez-moi de dire qu'il serait temps d'instaurer plus de transparence dans la prise de décision d'une grève, notamment en soumettant sa reconduction au vote des salariés.

Dans cette attente, et face à l'exaspération croissante d'un certain nombre de nos concitoyens et de tous les usagers de la SNCF, ma question sera double, monsieur le ministre. Comment conjuguer au mieux la légitimité des actions revendicatives avec la nécessité d'un véritable service minimum pour nos concitoyens ?

M. Henri Emmanuelli. Sortez Mme Idrac !

M. Éric Woerth. Comment une entreprise comme la SNCF peut-elle être aussi en pointe sur le plan technologique et aussi ringarde en matière de dialogue social ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur quelques bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Monsieur le député Woerth, je regrette très profondément cette grève de demain parce que je suis convaincu qu'elle aurait pu être évitée, qu'elle aurait dû être évitée. Pourquoi ?

M. Maxime Gremetz. C'est scandaleux ! Vous n'avez aucun respect pour les syndicats !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Monsieur Woerth, comme moi, vous avez noté que six organisations syndicales ont lancé l'ordre de grève il y a plusieurs semaines et que c'est seulement depuis quelques jours que la plate-forme de revendications a été mise au point. J'ajoute que la présidente de la SNCF...

M. Henri Emmanuelli. Sortez-la !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. ...a, la semaine dernière, fait un certain nombre de propositions en matière de recrutement, de négociations salariales et de renforcement du fret ferroviaire, ce qui signifie qu'il y avait matière à discuter, à négocier. *(Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Maxime Gremetz. Respectez les gens !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Il est donc nécessaire de rappeler, monsieur le député, comme vous l'avez fait, que la grève ne doit être que l'aboutissement d'un désaccord durable - lorsque les négociations ont échoué - et non pas un préalable à la négociation ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.)* Elle ne doit pas être l'instauration d'un rapport de forces. C'est cela l'innovation sociale, c'est cela un débat social moderne, et il est nécessaire d'aller dans ce sens. *(Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Maxime Gremetz. Le " mur de Berlin " !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Vous m'avez également posé la question du service garanti. Heureusement, ce service garanti existe, en tout cas dans la région parisienne. Vous le savez, il a fonctionné l'année dernière et il prévoit, en particulier, qu'au moins 30 % de trains circulent. Comme vous, j'ai bon espoir que ce service garanti sera respecté demain.

Enfin, j'ajoute que poser les revendications, négocier et n'arriver à l'exercice du droit de grève qu'en dernière extrémité est la meilleure réponse que l'on puisse apporter à cette recherche inlassable, qui doit être la nôtre, de rendre compatible le droit des usagers et le droit de grève. Cela est indispensable et c'est dans ce domaine que nous devons continuer à innover. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2978

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 novembre 2006